



**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020**

**2020- 01 : Budget Ville 2020 – autorisation d’engager des dépenses en investissement avant le vote du budget :**

L’article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l’exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d’investissement **dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l’année précédente. Cette limite s’apprécie par opération.** Il est proposé au conseil municipal d’autoriser l’engagement et le mandatement des dépenses suivantes imputées en section d’investissement :

Acquisition du terrain cadastré AD 7 : cette acquisition a été approuvée par le conseil municipal le 2 décembre dernier. L’acte n’a pu être signé avant la fin de l’année budgétaire. En conséquence, la somme prévue pour l’acquisition ne peut figurer en restes à réaliser 2019. Il est proposé l’engagement de cette dépense avant le vote du budget sur l’opération 55 pour un montant de 130 000 € (prix d’achat plus frais de notaire)

Acquisition de défibrillateurs : la commune est tenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 d’équiper ses Etablissement Recevant du Public de catégories 1 à 3 de défibrillateurs. Sont concernés les sites suivants :

Château – site de la Chapelle

Stade de la galère

Stade P. Mille

Par ailleurs, il semble souhaitable également d’installer un défibrillateur à proximité des tennis. L’autorisation d’engager des dépenses avant le vote du budget concerne ainsi 4 défibrillateurs pour un montant global de 8000 € sur l’opération 10 compte 2188.

Travaux d’aménagement du bâtiment situé Place de la Poste : ce bâtiment, acquis en 2019, doit accueillir la Poste dès le lancement des travaux sur la Place. Des aménagements doivent être réalisés afin de permettre cette installation. Le montant des travaux était inscrit au budget 2019 mais la consultation n’a pu être lancée que fin 2019 et s’est achevée le 16 janvier. Il convient en conséquence d’autoriser l’engagement de ces dépenses avant le vote du budget 2020, les travaux étant programmés en février. Le montant des travaux est de 160 000 € imputé sur l’opération Place de la Poste.

L’acquisition de frigos pour la cantine : l’équipement actuel a plus de 30 ans et montre des signes de fatigue. Une réparation coûterait 4500 €. D’autres réparations sont intervenues auparavant. Il semble opportun de remplacer les frigos au vu des coûts de plus en plus élevés du maintien en bon fonctionnement de ce matériel vieillissant. Par ailleurs le nouveau matériel sera moins gourmand en consommation d’énergie. Le coût est de 15 000 €.

La réfection du Chemin de Rameau : ces travaux ne pouvaient être engagés qu’une fois les travaux d’éclairage public réalisés. Ceux-ci sont en cours. Il est proposé d’engager les travaux de réfection de la voirie avant le vote du budget afin de permettre leur réalisation dans la foulée de l’achèvement de la mise en place de l’éclairage public. Le cout de 23 600 € sera inscrit sur l’opération 55 (voirie) compte 2151.

Plantation de haies : il est prévu de planter une haie autour du local des services techniques et de remplacer une haie morte au jardin de la Treille. Ces plantations doivent intervenir à cette période. Le Coût de 650 € TTC sera inscrit sur l'opération espaces verts (opération 21) au compte 2121.

**Récapitulatif des engagements de dépenses en investissement :**

N° Opération	Intitulé Opération	Compte	Montant	Détails
10	Bâtiments	2188	8 000	Installation de 4 défibrillateurs
10	Bâtiments	2188	15 000	Acquisition de frigos
21	Espaces verts	2121	650	Achat d'arbustes pour haies
31	Place de la Poste	2138	160 000	Aménagement du bâtiment Place de la Poste
55	Voirie	2111	130 000	Acquisition du terrain cadastré AD n° 7
55	Voirie	2151	23 600	Réfection du Chemin de Rameau

**Récapitulatif des ouvertures de crédits par opération sur le budget 2019 :**

N° Opération	Intitulé Opération	Montant inscrit au budget 2019	Montant maximum engagement autorisé (1/4)	Montant des engagements envisagés
10	Bâtiments	124 403,00	31 100,75	23 000
21	Espaces verts	49 869,00	12 467,25	650
31	Place de la Poste	641 280,00	160 320,00	160 000
55	Voirie	932 457,00	233 114,25	153 600

**2020-02 : Traité de concession – aménagement de la Place de la Poste : cession des terrains d'assiette à la société Citadis**

Dans le cadre du traité de concession pour la Place de la Poste, il est prévu la cession à l'aménageur des parcelles cadastrées AD n°428 et AD n° 429 qui constituent l'assiette du projet. En effet, l'aménageur ne peut réaliser les travaux que si les parcelles en question lui sont cédées. La cession ne donne pas lieu au versement d'un prix mais à un apport en nature de la commune pour la valeur du bien indiquée dans le traité de concession soit 503 500 €. Cet apport en nature figurera dans le bilan financier de l'opération.

Au terme de l'opération, le terrain d'assiette des espaces publics sera restitué à la commune. Elle s'acquittera alors de la somme de 530 000 € H.T. au titre des aménagements réalisés sur les espaces publics par le concessionnaire conformément à ce qui est prévu dans le traité de concession.



**2020-03 : Approbation du règlement de voirie :**

Le conseil municipal a approuvé le 14 octobre 2019 la création d'une commission consultative ad hoc chargée de rendre son avis sur le règlement de voirie.

Pour mémoire cette commission est composée comme suit :

- Le Président de la Commission de voirie,
- Les membres de la Commission voirie,
- Un représentant du Conseil Départemental
- Un représentant d'ENEDIS,
- Un représentant du TRAPIL
- Un représentant de GRDF,
- Un représentant du Syndicat des Eaux Durance Ventoux,
- Une représentant de la CCPSMV
- Un représentant d'Orange,
- Un représentant de Véolia
- Un représentant de Suez
- Un représentant du Syndicat d'Electrification du Vaucluse

La commission s'est réunie une première fois le 13 novembre 2019. Suite aux remarques qui ont été faites par les membres de la commission, le projet de règlement a été modifié. Une seconde réunion s'est tenue le 11 décembre 2019. Les membres présents ont émis un avis favorable au projet de règlement de voirie modifié. En conséquence, et conformément à la réglementation, il appartient à présent au conseil municipal d'approuver le règlement de voirie.

**Le règlement de voirie est joint au présent ordre du jour.**

**2020-04 : Convention avec la C.C.P.S.M.V. pour l'implantation de mobiliers enterrés et semi enterrés pour la gestion de déchets :**

La commune souhaite que soit implantés dans le centre village des dispositifs enterrés de collecte des déchets. La convention définit les modalités techniques et financières pour l'implantation de ces dispositifs.

**Elle est jointe au présent ordre du jour.**

**2020-05 : Convention de mutualisation avec la C.C.P.S.M.V. pour l'utilisation de ressources du Système d'Information Géographique communautaire.**

Une convention de mutualisation avait déjà été conclue avec la C.C.P.S.M.V. Les moyens mis à disposition ayant évolué, il est proposé d'en conclure une nouvelle.

Dans le cadre de la nouvelle convention la commune pourra disposer des outils suivants :

- Traceur de plans (dites impression filaire, CAD ou SIG) ;
- Scanner de plans supérieurs au format A3 (297\*420 mm), au format jpeg et pdf ;
- Moyens informatiques, matériels et logiciels nécessaires à la production de cartographie (Qgis, Arcgis, XMap ...);
- Récepteur Global Navigation Satellite System (GNSS) de précision centimétrique, logiciel de traitement associé ;
- La connaissance technique nécessaire dans le cadre de l'assistance à la rédaction du paragraphe à insérer dans un CCTP pour disposer de données géographiques (Format, géo référencement, organisation et structuration, propriétés et droits ...).

**Le projet de convention est joint au présent ordre du jour**

**2020-06 : Modification du tableau des effectifs :**

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent des services techniques en 2020 (service bâtiment-voirie), il convient de modifier le tableau des effectifs pour permettre le recrutement d'un agent sur le grade d'adjoint technique. Il est ainsi proposé de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.